

PROCEDURE DE CANDIDATURE EN DOCTORAT AU LIRSA  
(ECOLE DOCTORALE ABBE-GREGOIRE),  
2020 / 2021

**ETAPE 1.** Prendre connaissance de la liste des titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur le site du Lirsa et faire acte de candidature auprès de celui ou de celle qui vous semble le/la plus à même de vous encadrer. Joignez à votre message un CV détaillé ainsi qu'un projet doctoral, précisant outre la problématique de recherche, une bibliographie de référence, ainsi qu'une description claire et argumentée de la méthodologie envisagée, des résultats attendus et de leur valeur ajoutée.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des responsables de filière pour le Lirsa :

Architecture, urbanisme et environnement : Jean Marc Macé [jean-marc.mace@cnam.fr](mailto:jean-marc.mace@cnam.fr)

Droit : Maria-Beatriz Salgado [maria-beatriz.salgado@lecnam.net](mailto:maria-beatriz.salgado@lecnam.net)

Sciences économiques : Jean Lainé [jean.laine@cnam.fr](mailto:jean.laine@cnam.fr)

Sciences de gestion et du management : Philippe Durance [philippe.durance@lecnam.net](mailto:philippe.durance@lecnam.net)

Logistique et transport et tourisme : Bertrand Réau [bertrand.reau@lecnam.net](mailto:bertrand.reau@lecnam.net)

**ETAPE 2.** Transmettez votre dossier de candidature au laboratoire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, par mail au responsable de filière avec copie au secrétariat du laboratoire ([lirsa.doctorat@cnam.fr](mailto:lirsa.doctorat@cnam.fr)) ainsi qu'au directeur / à la directrice de thèse concerné-e. Le dossier de candidature doit comprendre au minimum les éléments suivants :

- Un CV détaillé, à jour à la date de candidature et précisant notamment la date de naissance et l'adresse du domicile actuel du candidat / de la candidate ;
- Un projet de thèse complet, indiquant le nom du directeur / de la directrice de thèse, chercheur ou enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches dans la discipline concernée et appartenant à un laboratoire du Cnam, ayant accepté d'encadrer la recherche ;
- La copie du diplôme le plus élevé obtenu par le candidat / la candidate<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans le cas où le(la) candidat(e) n'est pas titulaire d'un diplôme de master délivré par une université française, l'inscription définitive en doctorat requiert la mise en œuvre de la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire. Dans ce cas, le directeur ayant accepté de vous encadrer doit joindre une lettre présentant ses arguments pour éclairer les rapporteurs et les membres du bureau et les convaincre que le diplôme du candidat peut être considéré comme équivalent à un niveau master et révéler une aptitude à mener un travail doctoral.

En plus de ces documents, le dossier peut comprendre, le cas échéant, certains éléments correspondant à des situations particulières, à savoir :

- Si le candidat / la candidate ne réside pas en France, il / elle doit justifier, par tous moyens à sa convenance, de sa capacité à être régulièrement présent au Cnam pour suivre les enseignements prévus dans le cadre du parcours doctoral de l'École doctorale Abbé Grégoire (les ECTS attachés à la réalisation de ce parcours sont nécessaires pour l'obtention du doctorat)<sup>2</sup>.
- Si le candidat / la candidate n'est pas francophone et souhaite réaliser sa thèse en langue française, il / elle doit justifier, par tous moyens à sa convenance, de sa capacité à maîtriser la langue française (niveau B2 minimum)<sup>3</sup>.
- Si le candidat / la candidate présente à l'appui de sa candidature un diplôme obtenu dans un établissement étranger, il / elle doit présenter une attestation indiquant son équivalence dans le système français<sup>4</sup>.
- Si le diplôme obtenu le plus élevé n'est pas un master ou équivalent, le candidat doit joindre au dossier de candidature une lettre du directeur / de la directrice de thèse présentant un argumentaire expliquant en quoi le candidat / la candidate est jugé / jugée apte à réaliser une thèse.

ETAPE 3. À réception, la candidature sera examinée pour sa recevabilité et le projet de thèse sera examiné par deux rapporteurs membres du laboratoire de rattachement du directeur / de la directrice de thèse.

ETAPE 4. Le dossier finalisé (avec avis des rapporteurs) est transmis au bureau du laboratoire, qui valide ou invalide la candidature. En cas de validation, le candidat pourra entamer les démarches d'inscription sur [adum.fr](http://adum.fr) (accès doctorat unique mutualisé).

---

<sup>2</sup> Sur les 180 ECTS obtenus dans le cadre du doctorat, 30 ECTS correspondent au suivi d'enseignements. Le parcours doctoral est présenté sur le site de l'ED Abbé Grégoire : <http://recherche.cnam.fr/ecole-doctorale-abbe-gregoire/>

<sup>3</sup> Un diplôme national de français langue étrangère, délivré par le ministère français de l'Éducation nationale et permettant de valider le niveau requis en français, peut être obtenu suite à un examen réalisé dans un centre habilité, en France ou à l'étranger. Des informations détaillées sont disponibles sur le site de France Éducation international (rubrique DELF-DALF) : <https://www.ciep.fr/delf-dalf>

<sup>4</sup> Une attestation de cette équivalence peut être obtenue auprès de France Éducation international : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

## Notre doctorat

Le doctorat est une formation à la recherche par la recherche qui correspond à un niveau bac + 8 années d'études et s'effectue, en règle générale, en 3 ans (Article 14 de l'arrêté du 25/05/2016). Il constitue une expérience professionnelle de recherche et de réalisation de travaux scientifiques originaux, sanctionnés, après soutenance de thèse, par l'obtention du grade de docteur.

Le grade de docteur est, en principe, nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur dans un établissement public. Il est également apprécié dans les métiers du conseil. La réussite à ce diplôme permet d'envisager de multiples débouchés professionnels, en particulier dans :

- l'enseignement supérieur, candidature à la qualification aux fonctions de maître de conférences en France ;
- les écoles de commerce, entrée dans le corps professoral ;
- les sociétés d'audit, d'études et de conseil, postes à responsabilité.

## Conditions d'inscription

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. À défaut, il est nécessaire de respecter la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire.

L'inscription ne peut se faire qu'avec l'accord d'un directeur de thèse, du directeur du laboratoire, ainsi que du directeur de l'École doctorale. Le candidat est incité à prendre contact avec l'un des enseignants habilités à diriger des recherches (Professeurs Cnam ou enseignants-chercheurs HDR uniquement) du LIRSA, qu'il présente comme pouvant être son directeur de thèse avant de faire une demande de candidature.

Après validation du projet et accord d'un directeur de recherche, les doctorants peuvent procéder à leur inscription administrative, de juillet à fin octobre.

### Frais d'inscription 2019-2020

- Tarif étudiant : 380€
- Tarif entreprise (avec l'entreprise ou l'OPCA en tiers-payeur) : 5000€

Un portail dédié est accessible pour toutes les démarches administratives d'inscription : <http://www.adum.fr/>

## Le parcours doctoral

La formation doctorale doit permettre, notamment, de préparer le docteur au métier de chercheur dans le secteur public, l'industrie et les services, mais plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le doctorant ait une expérience diversifiée des activités qu'il aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.

La formation doctorale définie par l'école doctorale Abbé Grégoire est composée de séminaires obligatoires (5 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (25 ECTS). La thèse proprement dite compte pour 150 ECTS.

En particulier, deux semaines de formation obligatoires sont prévues lors de la première année de thèse. Les nouveaux doctorants doivent veiller à réserver ces semaines dans leurs agendas et à se tenir informés du parcours doctoral en consultant le site : <http://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/>

Pour tout renseignement complémentaire concernant le doctorat sein du laboratoire Lirsa, vous pouvez contacter :

Secrétariat du Lirsa  
[lirsa.doctorat@cnam.fr](mailto:lirsa.doctorat@cnam.fr) 01 40 27 26 39

Bureau des études doctorales pour l'Ecole Doctorale Abbé-Grégoire.  
[suivi.doctorants@cnam.fr](mailto:suivi.doctorants@cnam.fr)

pages doctorat du site : <http://lirsa.cnam.fr/le-laboratoire/le-doctorat-au-lirsa/>